

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 7 DÉCEMBRE 2015**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 7 décembre 2015 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Sept (7) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présent monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
12-2015-172**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 et du discours du maire du 16 novembre 2015
- 4- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 30 novembre 2015
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Correspondances
- 7- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux
- 8- Dépôt du registre public des déclarations des élus municipaux
- 9- Avis de motion - Règlement numéro 736 - Règlement de taxation applicable pour le budget 2016
- 10- Avis de motion - Règlement numéro 737 - Règlement d'emprunt afin de financer la partie subventionnée concernant la réfection du rang Saint-Félix ouest
- 11- Adoption du règlement numéro 735 - Règlement d'emprunt concernant les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéro 561, 562, 575, 600, 673, 676 et 679
- 12- Annulation de mauvaises créances
- 13- Dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016
- 14- Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont
- 15- Nomination d'un inspecteur en bâtiment adjoint
- 16- Nomination d'un pompier
- 17- Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. – 580 et 601, rang Saint-Félix
- 18- Dérogation mineure pour le 341, rang Saint-Louis, lot 3 673 823 du cadastre du Québec
- 19- Autorisation de vente d'un terrain – Partie du lot 3 674 940 du cadastre du Québec, rue des Orioles
- 20- Période d'information
- 21- Période de questions
- 22- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
2 NOVEMBRE 2015 ET DU DISCOURS
DU MAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015
12-2015-173**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 et du discours du maire du 16 novembre 2015 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 et du discours du maire du 16 novembre 2015 soient adoptés.

Adoptée

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 30 NOVEMBRE 2015
12-2015-174**

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 30 novembre 2015 du Comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte-rendu du rapport.

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
11-2015-175**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 523 703,72 \$.

Adoptée

**CORRESPONDANCES
11-2015-176**

P-01 Groupe CLR
Monsieur Michel Grenon

SUJET : TEXTO AU 9-1-1 POUR CERTAINES CLIENTÈLES

Le centre d'appel d'urgence 9-1-1 prévoit offrir un nouveau service aux citoyens et visiteurs à compter du 1^{er} décembre 2015. Il s'agit du **Texto au 9-1-1, service réservé** aux personnes sourdes, malentendantes ou qui présentent un trouble de la parole.

P-02 Madame Julie Tourville, kinésiologue
CIUSSS MCQ, RLS Vallée-de-la Batiscan

**SUJET : CAMPAGNE PLAISIR D'HIVER 2016 DANS LES MRC
MÉKINAC ET DES CHENAUX**

Invitation aux municipalités à participer à la 15^e édition de la campagne **Plaisir d'hiver** qui se tiendra **du 8 janvier au 28 février 2016**. Cette grande fête de l'hiver vise à accroître la pratique d'activités physiques hivernales chez les familles et à mettre en valeur les installations et les activités de votre municipalité.

P-03 FADOQ région Mauricie
Monsieur Louis-Marie Thériault, président

SUJET : CONTRAT SOCIAL

En apposant votre signature sur le contrat social, ci-joint, vous affirmez votre engagement à tenir des actions concrètes qui auront une incidence directe sur une qualité de vie adéquate pour les aînés d'aujourd'hui et de demain soit : le respect des conditions de santé, de sécurité, de bien-être et d'appartenance envers toutes les personnes de 50 ans et plus de votre municipalité.

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
12-2015-177**

Tel que requis par l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, je soussigné, Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir reçu et consigné aux archives de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Monsieur Luc Dostaler
Monsieur Jacques Trépanier
Monsieur Jean-Guy Mongrain
Monsieur Jean-Pierre Binette
Madame Julie Régis
Monsieur Daniel Duchemin
Madame Line Lecours

Danny Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

**DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES
DÉCLARATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX
12-2015-178**

Tel que requis par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, je soussigné, Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier confirme n'avoir reçu aucune déclaration par un membre du conseil municipal concernant l'acceptation de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Danny Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 736
RÈGLEMENT DE TAXATION APPLICABLE POUR LE BUDGET 2016
12-2015-179**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil le règlement numéro 736 concernant le règlement de taxation applicable pour le budget 2016.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 737
RÈGLEMENT D'EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA PARTIE
SUBVENTIONNÉE CONCERNANT LA RÉFECTION DU RANG
SAINT-FÉLIX OUEST
12-2015-180**

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil le règlement numéro 737, règlement d'emprunt afin de financer la partie subventionnée concernant la réfection du rang Saint-Félix ouest.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 735
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES
FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
NUMÉROS 561, 562, 575, 600, 673, 676 ET 679
12-2015-181**

Règlement numéro 735 décrétant un emprunt de 43 080 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéro 561, 562, 575, 600, 673, 676 et 679.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 novembre 2015.

Considérant que sur l'emprunt décrété par les règlements numéro 561, 562, 575, 600, 673, 676 et 679, un solde non amorti de 2 154 000 \$ sera renouvelable le 7 mars 2016, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant.

Considérant que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 43 080 \$.

Considérant qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le règlement numéro 735 soit adopté.

Adoptée

**ANNULATION DE MAUVAISES CRÉANCES
12-2015-182**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que soit autorisé l'annulation de mauvaises créances pour la somme de 661,28 \$ tel que décrit au rapport joint à la présente.

Adoptée.

**DATES DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016
12-2015-183**

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016 soient tenues à la salle des assemblées délibérantes de l'hôtel de ville au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, à 19 heures aux dates suivantes :

Lundi 11 janvier	Lundi 4 juillet
Lundi 1 ^{er} février	Lundi 1 ^{er} août
Lundi 7 mars	Mardi 6 septembre
Lundi 4 avril	Lundi 3 octobre
Lundi 2 mai	Lundi 7 novembre
Lundi 6 juin	Lundi 5 décembre

Adoptée.

**CONTRIBUTION À LA CORPORATION
DE TRANSPORT ADAPTÉ DE FRAN-CHE-MONT
12-2015-184**

Considérant que la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu :

Que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2016 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites.

Que le budget total pour la 27^e année d'opération est estimé à 331 825 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 270 275 \$ et que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de 13 752 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions.

Que la municipalité accepte d'être la municipalité mandataire et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

Adoptée.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ADJOINT 12-2015-185

Considérant les besoins des services d'urbanisme, des travaux publics et de l'administration.

Considérant la rareté et la difficulté afin d'engager une personne qualifiée dans ces domaines.

Considérant les derniers appels de candidatures pour ce type d'emploi.

Considérant que la période de probation requise a déjà été complétée.

2

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel confirme l'engagement de monsieur Marc Brassard au poste d'inspecteur en bâtiment adjoint.

Adoptée

NOMINATION D'UN POMPIER 12-2015-186

Considérant le besoin de personnel au service incendie.

Considérant la recommandation du directeur du service incendie.

Considérant la formation de la personne retenue.

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel confirme l'engagement de monsieur Gabriel Hérard comme pompier au service incendie.

Adoptée

DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. 580 ET 601, RANG SAINT-FÉLIX 12-2015-187

Considérant la demande adressée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le 580 et le 601, rang Saint-Félix, lots 3 348 621 et 3 349 107 du cadastre du Québec afin de se faire reconnaître deux (2) résidences de tourisme, en plus des projets de table champêtre, centre équestre, sentiers, jardin et lac agricole.

Considérant l'étude du dossier par le service d'urbanisme soumise au conseil municipal.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que la demande soit appuyée afin de se faire reconnaître deux (2) résidences de tourisme ainsi que les projets de table champêtre, centre équestre, sentiers, jardin et lac agricole pour le 580 et le 601, rang Saint-Félix.

Adoptée

**DÉROGATION MINEURE POUR LE 341, RANG SAINT-LOUIS
LOT 3 673 823 DU CADASTRE DU QUÉBEC
12-2015-188**

Considérant la demande de dérogation mineure relativement à la propriété du 341, rang Saint-Louis, lot 3 673 823 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 7 décembre 2015.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que le conseil autorise la dérogation mineure touchant la propriété du 341, rang Saint-Louis, lot 3 673 823 du cadastre du Québec, qui a pour effet de diminuer la marge de recul avant du garage isolé à 5,6 m au lieu de 6 m.

Adoptée.

**AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN
PARTIE DU LOT 3 674 940 DU CADASTRE DU QUÉBEC
RUE DES ORIOLES
12-2015-189**

Considérant l'offre d'achat transmise au conseil municipal pour la partie du lot 3 674 940 du cadastre du Québec, situé sur la rue des Orioles et d'une superficie approximative de 410 m².

Considérant que l'acheteur s'engage à défrayer les coûts d'arpentage afin d'effectuer la transaction chez le notaire.

Considérant l'article 6.1 du Code municipal stipulant que la Municipalité peut aliéner à titre onéreux tout bien.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise monsieur le maire Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel le contrat de vente de la partie du lot 3 674 940 du cadastre du Québec à monsieur Pierre Cormier au prix de vente de trois milles dollars (3 000 \$) plus les taxes applicables.

Adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE
12-2015-190

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, il est résolu que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20 h 30.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
